106961 - La lecture du Coran à partir d’un téléphone portable nécessite-t-elle la propreté rituelle?

question

Certains téléphones portables possèdent une application qui permet de faire dérouler les pages du Coran à n’importe quel moment sur l’écran du portable. Est-il nécessaire d’acquérir la propreté rituelle avant de lire le Coran sur le portable?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Les téléphones portables qui contiennent le texte ou l’enregistrement du Coran ne sont pas assimilables au Livre. Dès lors, il est permis de les toucher même quand on n’est pas rituellement propre. Il est permis de les emporter quand on se rend aux toillettes parce que les ecritures qui figurent sur l’écran du portable ne sont pas comme les ecritures du Coran. Ce ne sont que des signes quis’affichent puis disparaissent.Il ne s’agit pas de lettres fixes.Les téléphones portables les contiennent aux côtés d’autres éléments.

Cheikh Abdourrahman ibn Naasir al-Baraak (puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes: « comment juger la lecture du Coran à partir d’un téléphone portable sans être rituellement propre? » Voici sa réponse: « louange à Allah seul.Bénédiction et salut soient sur le sceau des prophètes. Cela dit, on sait la récitation du Coran ne requiert pas l’acqusition de la propreté que nécessite la souillure mineure mais plutôt celle que la souillure majeure rend indispensable. Cependant, il est préférable d’être propre même quand on récite le Coran de mémoire parce qu’il s’agit de la parole d’Allah dont la parfaite vénération nécessite qu’on ne la ricite qu’en étant prpore.

La lecture du Coran à partir d’un livre à toucher nécessite l’acquisition de la propreté rituelle car

un hadith célèbre dit: « on ne touche le Coran que quand on est propre. » Des traditions reçues des Compagnons et de leurs successeurs et adoptées par la majorité des ulémas indiquent qu'il est interdit à celui qui traine une souillure de toucher le Coran pour le lire ou pour d'autres fins.

Cela étant, il semble que le téléphone portable et les autres appareils qui contiennent un enregistrement du Coran ne sont pas assimilables au Livre car les lettres du Coran qui s'affichent sur ces appareils sont différentes de celles du Livre. Les premières ne sont que des signes qui s'affichent sur commande et qui disparaissent pour laisser place à d'autres. Aussi est-il permis de toucher le portable ou la cassette qui contiennent le Coran et d'y lire le texte même quand on n'est pas rituellement propre. Allah le sait mieux. Extrait du site: *nouroul islam*.

Cheikh Salih al-Fawzaan (puisse Allah le protéger) a été interrogé en ces termes: « je veille à lire le Coran.Parfois je me rend tôt à la mosquée muni de mon téléphone portable moderne qui contient une application incluant le Saint Coran en intégralité.N'étant pas toujours rituellement propre, j'en lis ce que je peux, notamment quelques parties.Faut-il acquérir la propreté rituelle pour pouvoir réciter le Coran à partir d'un téléphone portable? »

Voici sa réponse: «ça fait partie du luxe répandu au sein des gens.Des luxueux exemplaires du Coran sont abondamment disponibles dans les mosquées.Dès lors, point n'est besoin de le lire dans des portables. Mais quand cela arrive, il n'est pas assimilable à une lecture à partir du Livre.Celui-ci n'est à toucher que quand on est rituellement propre. Un hadith dit: « ne touche le Coran que celui qui est propre.» Or le téléphone portable n'est pas un exemplaire du Coran.»

La lecture du Coran à partir d'un téléphone portable facilite les choses à la femme indisposée et à toute personne qui a du mal à tenir une exemplaire du Coran ou qui se trouve dans un endroit où il lui est difficile de faire ses ablutions car on peut le toucher sans avoir à se mettre en état de proprété rituelle, comme on l'a déjà dit.